



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 126 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteuse : M^{me} Myriam Oehri (Liechtenstein)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles réfléchiraient à leurs méthodes de travail et lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.
2. La Commission a examiné la question à sa 15^e séance, le 19 novembre 2020¹.

II. Examen du projet de décision [A/C.3/75/L.87](#)

3. À sa 15^e séance, le 19 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision relatif à son projet de programme de travail pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale ([A/C.3/75/L.87](#)), déposé par sa présidente (Hongrie).
4. À la même séance, la Présidente a appelé l'attention sur le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale ([A/C.3/75/CRP.1](#)).
5. À la même séance également, le représentant de Cuba a fait une déclaration.
6. À la 15^e séance, la Commission a adopté le projet de décision relatif à son projet de programme de travail pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, publié sous la cote [A/C.3/75/L.87](#), et a recommandé à l'Assemblée de l'adopter (voir par. 7).

¹ Voir [A/C.3/75/SR.15](#).



III. Recommandation de la Troisième Commission

7. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale

Sous réserve des décisions qu'elle pourra prendre ultérieurement, l'Assemblée générale approuve le projet de programme de travail de la Troisième Commission pour sa soixante-seizième session, tel qu'énoncé ci-après. Elle invite par ailleurs le Bureau de la Troisième Commission à la soixante-seizième session à tenir compte, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour la soixante-seizième session, du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission qui figurent dans le document portant la cote [A/C.3/75/CRP.1](#).

Projet de programme de travail

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Contrôle international des drogues.

Point 4. Promotion des femmes :

- a) Promotion des femmes ;
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant ;
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Point 6. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones ;
- b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Point 7. Promotion et protection des droits humains :

- a) Application des instruments relatifs aux droits humains ;

- b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales ;
 - c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.
- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme.
- Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.
- Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
-